

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 4 B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter la multiplication des rapports remis au Parlement, sachant que ces derniers sont rarement remis.

Une réflexion interne au sein du Parlement et/ou du gouvernement est suffisante.